



Rapport d'assurance du professionnel en exercice indépendant

À l'intention de la direction de Suncor Energy Services Inc.

Étendue

Nos services ont été retenus par Suncor Energy Services Inc. (« Suncor ») aux fins de la réalisation d'une « mission d'assurance limitée », au sens des Normes internationales de missions d'assurance (ci-après, la « mission »), afin de faire rapport sur les principaux indicateurs de performance contenus dans le Rapport sur le développement durable 2021 et le Rapport sur le climat de 2021 de Suncor (les « rapports »). L'étendue de notre mission, comme convenu avec la direction, englobait les indicateurs de performance suivants :

- ▶ Volumes traités et production nette en amont
- ▶ Production nette en aval
- ▶ Total de la production nette en amont et en aval
- ▶ Total des émissions de gaz à effet de serre (GES) (catégorie 1 et 2) issues de l'exploitation
- ▶ Intensité du total des émissions de GES issues de l'exploitation
- ▶ Prélèvement d'eau
- ▶ Intensité du prélèvement d'eau
- ▶ Décès
- ▶ Total des terrains perturbés (mine de base des sables pétrolifères et Fort Hills)
- ▶ Total des terrains réclamés (mine de base des sables pétrolifères seulement)

Les principaux indicateurs de performance (collectivement, l'« objet considéré ») sont plus amplement décrits à l'annexe 1.

Outre les éléments figurant au paragraphe précédent, qui précise l'étendue de notre mission, aucune procédure d'assurance n'a été mise en œuvre à l'égard des autres informations contenues dans les rapports, et, par conséquent, nous n'exprimons aucune conclusion sur celles-ci.

Critères appliqués par Suncor

Dans le cadre de la préparation de l'objet considéré, Suncor a appliqué les normes d'information en matière de développement durable de la Global Reporting Initiative (« GRI »), de même que les normes du Sustainability Accounting Standards Board (« SASB ») (collectivement appelés les « critères » dans les présents rapports), lesquels sont plus amplement décrits à l'annexe 1.

Responsabilités de Suncor

Il incombe à la direction de Suncor de sélectionner les critères et de présenter l'objet considéré conformément à ceux-ci, dans tous ses aspects significatifs. Cela inclut la mise en place et le maintien des contrôles internes, la tenue de documents adéquats et l'établissement d'estimations qui sont pertinentes à la préparation de l'objet considéré, de sorte qu'il soit exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilités d'EY

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion à l'égard de la présentation de l'objet considéré en nous fondant sur les éléments probants que nous avons obtenus.

Nous avons réalisé notre mission conformément à la Norme internationale de missions d'assurance (« ISAE 3000 révisée »), *Assurance Engagements Other Than Audits or Reviews of Historical Financial Information*. Selon cette norme, nous devons planifier et réaliser notre mission de façon à obtenir l'assurance limitée que l'objet considéré, dans tous ses aspects significatifs, est présenté conformément aux critères, en plus de délivrer un rapport. La nature, le calendrier et l'étendue des procédures choisies relèvent de notre jugement, notamment de l'évaluation des risques d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour exprimer nos conclusions sous forme d'assurance limitée.

Notre indépendance et notre contrôle qualité

Nous nous sommes conformés aux règles ou au code de déontologie pertinents applicables à l'exercice de l'expertise comptable et se rapportant aux missions de certification, qui sont publiés par les différents organismes professionnels comptables, lesquels reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle. En outre, nous avons les compétences et l'expertise requises pour mener cette mission de certification.

Nous appliquons la Norme internationale de contrôle qualité (ISQC) 1, *Contrôle qualité des cabinets réalisant des missions d'audit ou d'examen limité d'états financiers, ainsi que d'autres missions d'assurance et de services connexes*, et, en conséquence, maintenons un système de contrôle qualité exhaustif qui comprend des politiques et des procédures documentées en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

Description des procédures mises en œuvre

Les procédures mises en œuvre dans une mission d'assurance limitée sont de nature différente et d'étendue moindre que celles mises en œuvre dans une mission d'assurance raisonnable, et elles suivent un calendrier différent, en conséquence, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est beaucoup moins élevé que celui qui aurait été obtenu dans une mission d'assurance raisonnable. Nos procédures ont été conçues pour obtenir un niveau d'assurance limitée sur lequel fonder nos conclusions et ne permettent pas d'obtenir tous les éléments probants requis pour exprimer un niveau d'assurance raisonnable.

Même si nous avons pris en considération l'efficacité des contrôles internes mis en place par la direction pour déterminer la nature et l'étendue de nos procédures, notre mission n'a pas été conçue pour fournir une assurance quant aux contrôles internes. Nos procédures n'incluaient pas de tests des contrôles ou la mise en œuvre de procédures visant à vérifier l'agrégation ou le calcul des données dans les systèmes informatiques.

Une mission d'assurance limitée consiste à effectuer des demandes d'informations principalement auprès des personnes responsables de la préparation de l'objet considéré et des informations connexes, et à mettre en œuvre des procédures analytiques et autres procédures appropriées.

Nos procédures comprenaient ce qui suit :

- ▶ Demandes d'informations auprès de certains membres de la direction dans le but d'acquérir une compréhension des processus, des politiques et des contrôles en place en lien avec l'objet considéré;
- ▶ Demandes d'informations auprès des membres du personnel concernés qui sont responsables de l'objet considéré, y compris, le cas échéant, observer et inspecter les systèmes et les processus d'agrégation et de présentation des données;
- ▶ Évaluation sur la base d'échantillons de la validité des calculs effectués au moyen de procédures analytiques et de réexecutions limitées;
- ▶ Évaluation de la présentation de l'objet considéré dans les rapports.

Nous avons également mis en œuvre d'autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances.

Limites inhérentes

Les renseignements non financiers, comme l'objet considéré, font l'objet d'un plus grand nombre de limites inhérentes que les renseignements financiers, compte tenu des caractéristiques davantage qualitatives de l'objet considéré et des méthodes utilisées pour déterminer ces renseignements. L'absence d'un ensemble substantiel de pratiques établies sur lesquelles s'appuyer ouvre la porte à la sélection de techniques d'évaluation différentes mais acceptables, ce qui peut donner lieu à des évaluations significativement différentes et influencer sur la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Conclusion



Sur la base des procédures mises en œuvre et des éléments probants obtenus, rien ne nous porte à croire que l'objet considéré n'a pas été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux critères.

Ernst + Young LLP

Chartered Professional Accountants

Le 13 juillet 2021
Calgary, Canada

Annexe 1

Notre mission d'assurance limitée a été réalisée à l'égard des principaux indicateurs de performance suivants :

Critères de la GRI ^{a)}	Critères du SASB ^{a)}	Indicateur de rendement	Étendue	Valeur déclarée (Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020)
GRI OG1	EM-EP-000.A	Volumes traités et production nette en amont	L'ensemble de l'entreprise	28,80 millions de m ³ de bep/année
GRI OG1	EM-EP-000.A	Production nette en aval	L'ensemble de l'entreprise	25,25 millions de m ³ de produits raffinés/année
GRI OG1	EM-EP-000.A	Total de la production nette en amont et en aval	L'ensemble de l'entreprise	47,54 millions de m ³ /année
GRI 305-1	EM-EP-110a.1 EM-RM-110a.1 EM-MM-110a.1	Émissions de GES (catégorie 1)	L'ensemble de l'entreprise	19 565 tonnes d'éq. CO ₂
GRI 305-2	EM-EP-110a.2 EM-RM-110a.2 EM-MM-110a.2	Émissions de GES (catégorie 2)	L'ensemble de l'entreprise	1 292 tonnes d'éq. CO ₂
GRI 305-4	EM-EP-320a.1 EM-RM-320a.1 EM-MM-320a.1	Intensité du total des émissions de GES issues de l'exploitation	L'ensemble de l'entreprise	66 kg d'éq. CO ₂ /bep
GRI 303-1	EM-EP-140a.1 EM-RM-140a.1 EM-MM-140a.1	Prélèvement d'eau	L'ensemble de l'entreprise	133,96 millions de m ³
GRI 303-1	EM-EP-140a.1 EM-RM-140a.1 EM-MM-140a.1	Intensité du prélèvement d'eau	L'ensemble de l'entreprise	0,45 m ³ /bep
GRI 403-2 GRI 403-9		Décès	L'ensemble de l'entreprise	2 personnes
GRI 304-1		Total des terrains perturbés	Mine de base des sables pétrolifères et Fort Hills	33 111 hectares cumulés ^{b)}
GRI 304-1		Total des terrains réclamés	Mine de base des sables pétrolifères	2 444 hectares cumulés ^{b)}

a) La norme peut inclure des exigences de présentation pour d'autres indicateurs de performance qui ne sont pas couverts par l'étendue de la présente mission d'assurance limitée. Les indicateurs de performance visés par l'étendue ont été détaillés dans l'annexe.

b) La valeur présentée diffère de la valeur indiquée dans les rapports, étant donné que les rapports comprennent des valeurs pour l'ensemble de l'entreprise. L'étendue de chaque indicateur de performance a été détaillée dans l'annexe.